

# ÖKK OPTION

## Votre protection future – assurée aujourd’hui

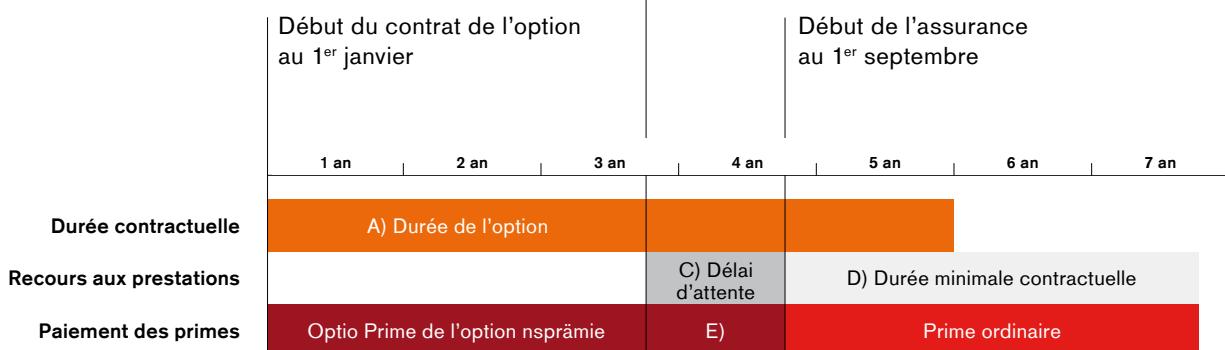
Vous n'avez pas encore besoin de certaines couvertures d'assurance telles que ÖKK HÔPITAL PRIVÉE, ÖKK NATURE ou ÖKK SMILE, mais vous pensez que cette situation pourrait changer à l'avenir? Vous êtes aussi conscient que votre état de santé peut évoluer d'ici là et que l'assurance-maladie ne vous admettra plus dans l'assurance complémentaire souhaitée précisément pour cette raison? Si tel est le cas, optez dès à présent pour ÖKK OPTION 5 ou ÖKK OPTION 10. Vous avez ainsi la garantie d'être admis dans l'assurance de votre choix. Autrement dit, vous soumettez aujourd'hui une demande (déclaration de santé incl.) et pouvez à tout moment passer à l'assurance souhaitée dans les cinq ou dix prochaines années, sans devoir à nouveau fournir des informations concernant votre état de santé.

### Cette option est possible pour les assurances suivantes:

- ÖKK START
- ÖKK HÔPITAL: FLEX MINI, FLEX, DEMI-PRIVÉE, PRIVÉE, MONDE, PRIVÉE ACCIDENTS
- ÖKK NATURE: MINI, MIDI, PLUS
- ÖKK SMILE: 1'000, 1'500, 3'000, 5'000

### Exemple ÖKK OPTION 5

B) Exercice de l'option  
au 1<sup>er</sup> septembre



- A) Pendant cette période (5 années), il est possible d'exercer l'option.
- B) Vous pouvez exercer cette option pour le premier jour du mois suivant moyennant une notification écrite à ÖKK.
- C) Le temps d'attente est d'une année. Pendant cette période, il n'est pas encore possible de percevoir des prestations.
- D) Le temps d'attente n'est pas imputé sur la durée minimale contractuelle de l'assurance souscrite.
- E) Pendant cette période, vous continuez d'acquitter les primes de l'option.